

Longueville 2021

GUIDE PRATIQUE







éditorial

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Le guide pratique de Longueville est le recueil idéal qui vous permettra de découvrir et de conserver près de vous les informations relatives à la vie de notre commune.

Ce guide, conçu à votre attention se veut pratique. Vous pourrez y consulter de très nombreuses informations qui pourront vous être utiles au quotidien.

C'est donc avec un réel plaisir que le conseil municipal et moi-même avons l'honneur de vous présenter cette nouvelle édition.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, nous serons bien volontiers à votre écoute pour améliorer le contenu de ce guide.

En espérant qu'il réponde au mieux à vos attentes, je vous en souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement à tous.

Philippe FORTIN
Marie de Longueville

L'Equipe Municipale

Le conseil municipal de Longueville



FORTIN Philippe
Maire

Adjoints



PICCOLO
Francis



CIOTTI
Martine



MUGNEROT
Philippe



NIBAULT
Géraldine



MOUTAMA
Jean-Claude

Conseillers municipaux



BACHET
Marcel



SAMSON
Corinne



GARNIER
Françoise



BAETA
Marie-Christine



ROBOT
Hervé



HUON
Sylvine



DI STASIO
Gérard



BALARD
Brigitte



FAUCHEUR
Jérôme



DELICOURT
Marceline



HERISSON
Dominique



HEMON
Céline



BERNIER
Cyril

Fiche identité commune

*Longueville est un village de 1810 habitants appelés « les Longuevillois ».
La commune s'étend sur une superficie de 561 hectares. Elle est située à l'extrême Est de la région Ile de France, presque en limite de l'Aube et de l'Yonne.
Elle fait partie du département de Seine et Marne, de l'arrondissement de Provins et de la communauté de communes du Provinois.
Elle se situe dans la vallée de la Voulzie à 7 kms au Sud Est de Provins, chef-lieu de canton.*

Superficie de la friche : 67 000 m²

Nombre d'électeurs : 1 098

La résidence des personnes âgées, les jardins du Marais dispose de 63 logements

Le nombre d'enfants scolarisés :

Maternelle :	60	(3 classes)
C. Huysmans :	45	(2 classes)
M. Couillet :	59	(4 classes)
Total Longueville	164	

Collège Provins : 97

Nombre d'enfants fréquentant la cantine : 68

Nombre d'enfants fréquentant la garderie : 34

Nombre d'agents municipaux :

Administratifs :	4
Techniques :	6 (ateliers)
"	5 (cantine/garderie, N.A.P., écoles, mairie)

Agents techniques scolaires : 2
Police : 1

Nombre de places de parking :

Ecole – rue A. Taton :	33
Rue de Verdun :	400
Rue des Abîmes :	45
Rue de l'Avenir :	16
Rue du Dr. Guelton :	10

Longueur voirie : 10 803 Km

Longueur réseau d'eau : 16,645 Kms

Longueur réseau d'assainissement : 5,250 Kms

Nombre de compteurs d'eau : 793

Commerces et services : Un magasin d'Electroménager et Multimédia, un magasin d'alimentation, un garage, une boulangerie, un Intermarché, un salon de coiffure, une pharmacie, deux bars tabac presse, deux médecins, six infirmiers, un ostéopathe, une armurerie, une résidence pour personnes âgées, une maison d'accueil spécialisé.

Si un adulte te fait du mal :

- te fait peur
 - te tape
 - t'insulte
 - touche ton corps et que ça te met mal à l'aise
- tu es en danger.**

Ou si tu penses qu'on fait du mal à un autre enfant.

Appelle le
119



24h sur 24, 7 jours sur 7, Appel gratuit

#EntendonsLeursCris

Victime ou témoin,
tu as le droit d'en parler.

Des adultes sont là pour te protéger.



Les Jardins du Marais

Située au centre de Longueville, la résidence

“Les jardins du Marais”

bénéficie d'un cadre généreux, spacieux et convivial et assure à ses résidentes et résidents, confort et sécurité.

Ce logement-foyer accueille les personnes âgées valides dans des studios de 30 m², F1 de 47 m² ou F2 de 60 m². Elles sont assurées d'un personnel de surveillance 24 h sur 24 h, ont le libre choix de leur médecin et peuvent solliciter l'intervention d'un infirmier, d'un kiné, d'un pédicure à domicile et d'une aide à domicile. Cette résidence préserve ou permet d'obtenir l'allocation logement et offre la possibilité d'accueils temporaires et chambres d'hôtes.

Liberté et convivialité

Cet établissement qui respecte la liberté de chacun et offre à tous la convivialité, dispose d'équipements attrayants. Chaque studio dans lequel pour son bien-être, on peut apporter son mobilier personnel, est doté d'un système d'appel jour et nuit, d'une kitchenette toute équipée, d'une salle de bain privée, d'une ligne téléphonique directe, d'une prise télévision.

Les résidents sont libres de préparer un repas dans leur studio, d'utiliser le service de restauration de l'établissement le midi qui est également ouvert aux personnes âgées isolées ou non de Longueville.

Une vie active

La résidence propose animation et loisirs, selon un calendrier pour tout ce qui est programmé ou de façon spontanée, en fonction des événements.

Ainsi, de façon régulière, il est possible pour chaque résident de partager une activité tous les après-midi, jeux de société (scrabble, loto, cartes, triaminos...), bibliothèque, gymnastique, élaboration d'un journal. Toutes personnes de Longueville voulant participer aux activités sont les bienvenues.



Les coordonnées :

Résidence de personnes âgées valides

Les Jardins du Marais

Présidente : Madame Simone AUBRY

14 rue Henri Fouilleret 77650 Longueville.

Téléphone: 01.64.08.60.90.

E-mail: residence.longueville77@orange.fr

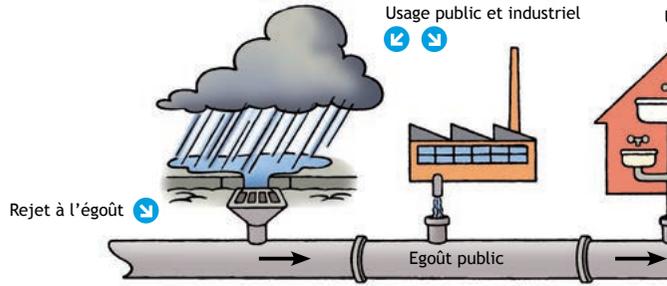
Comment fonctionne la

2. Le traitement biologique

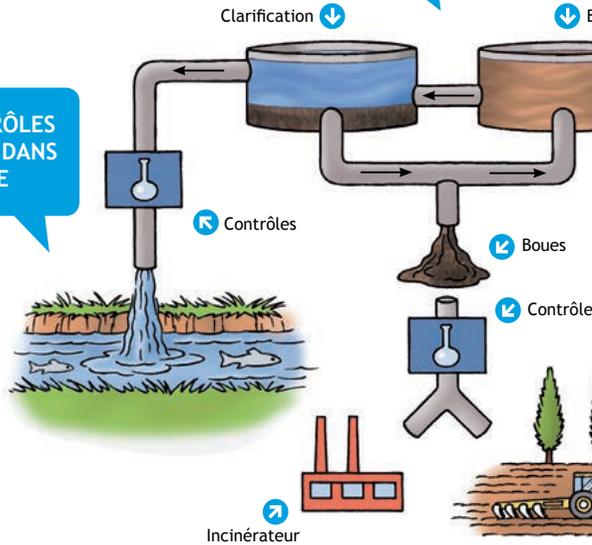
Celui-ci est identique aux mécanismes d'épuration qui ont lieu dans la nature.

1^{ère} étape : les eaux passent dans un bassin contenant une multitude de bactéries qui forment des "boues activées" se nourrissant des pollutions et nettoyant ainsi les eaux. A l'issue de la 1^{ère} étape, environ 90% des impuretés sont décomposées.

2^{ème} étape : les boues activées sont ensuite dirigées vers un second bassin où elles décantent. L'eau surnageant se clarifie petit à petit et, lorsqu'elle est totalement épurée, peut être rejetée dans la rivière. Les boues qui se sont déposées au fond du bassin sont, quant à elles, pompées et traitées.



II. TRAITEMENT BIOLOGIQUE



IV. CONTRÔLES ET REJET DANS LA RIVIÈRE

Attention : Le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle !

Lingettes, préservatifs, tampons, et tout objet solide doivent être jetés dans les poubelles pour éviter d'obstruer vos canalisations et le réseau de manière générale.

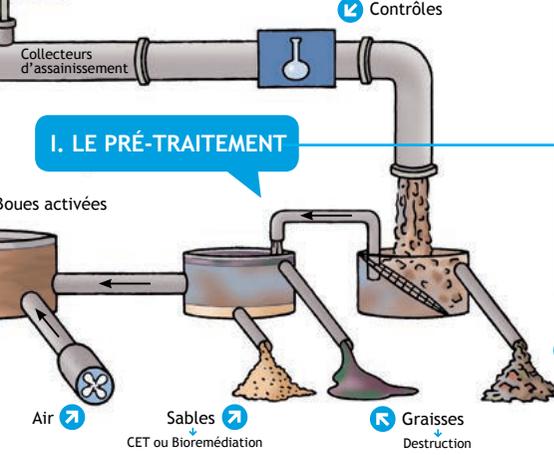
Nos toilettes ne sont pas des poubelles.

De même, Les déchets toxiques liquides (ammoniaque, liquide de refroidissement, soude, restes de peinture...) sont nocifs pour la station d'épuration, et dégradent la qualité du traitement de l'eau. Ces produits doivent être déposés en déchetterie.

station d'épuration ?

La station d'épuration a pour but d'assainir les eaux usées avant leur rejet dans la Voulzie. Elle n'a pas pour objectif de rendre les eaux usées potables.

Usage domestique

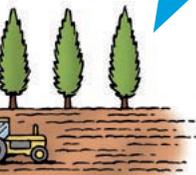


COMMENT FONCTIONNE UNE STATION D'EPURATION ?

1. Le prétraitement

A leur arrivée à la station d'épuration, les eaux usées sont tout d'abord débarrassées des gros déchets (sacs plastiques, papiers, bois, etc.), puis du sable et des matières lourdes et, enfin, des substances légères comme les huiles, l'essence et diverses graisses.

III. RÉCUPÉRATION ET VALORISATION DES BOUES



Exploitation agricole

3. Valorisation des boues

Après leur pompage, les boues sont séchées par l'intermédiaire d'une centrifugeuse et sont ensuite acheminées au centre de traitement des boues de Presles en Brie pour en faire du compost.

Source : IDEA

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Layaniya PONNAMPALAM	née le 08 décembre 2019
Boubacar BARRY	né le 30 janvier 2020
Aliyah KANDASSAMY	née le 20 février 2020
Emma MOREAU	née le 25 février 2020
Reine MILEMBOLO	née le 20 mars 2020
Shaynezh BOUCHA	née le 03 avril 2020
Noé LOUREIRO TITOUCHE	né le 24 avril 2020
Gabriel COLIN	né le 07 mai 2020
Yliam QUIBAN GODET	né le 13 juin 2020
Lya PIRES ZAHDOUR	née le 14 juin 2020
Roxane CAVE	née le 20 juin 2020
Athénaïs RODRIGUES REI	née le 04 août 2020
Erina HYSEN	née le 09 août 2020
Kenzo BOMY	né le 08 septembre 2020
Azzurra CADET	née le 02 octobre 2020
Calista CADET	née le 02 octobre 2020
Khalissoit IBRAHIM	née le 29 octobre 2020
Abby PÉRIGNON	née le 24 novembre 2020
Mohsen MEZIANI	né le 24 décembre 2020

ETAT-CIVIL

MARIAGES

Sandrine DESMOULINS et Marc RIEBEL	mariés le 8 février 2020
Christelle MBORO et Achille DOHOUN	mariés le 11 juillet 2020
Ophélie BOUC et Samir STOURI	mariés le 29 août 2020
Clémence TRÉMÉ et Cédric PIRES COSTA	mariés le 29 août 2020
Léa GODET et Ludovic CARLOT	mariés le 29 octobre 2020

DÉCÈS

Florence KUO épouse HULIN	décédée le 07 janvier 2020 à Jossigny
Nelson DA SILVA BASTOS	décédé le 19 février 2020 à Longueville
Marcel LE LAN	décédé le 21 février 2020 à Bray-sur-Seine
Gabriel SOARES DE MOURA	décédé le 1er mars 2020 à Longueville
Odette TOUSSAINT veuve CORDEAU	décédée le 12 avril 2020 à Saint-Clément
Jacques LAVOISEY	décédé le 27 août 2020 à Provins
Didier VAN PAEMEL	décédé le 24 décembre 2020 à Férolles-Attilly

Bon à Savoir

La solidarité par la téléassistance

Un besoin de parler, une chute, un malaise.... La téléassistance est un moyen fiable et rapide qui permet de gérer toutes ces situations.

Grâce à elle, on peut rester à son domicile en toute sécurité.

La commune peut vous aider dans vos démarches pour obtenir des subventions.



Contact pour tous renseignements :

CCAS (secrétariat de mairie)

Tél : 01 64 08 61 33

ou directement auprès de

Téléassistance77 : 09 69 32 10 85

Depuis le 1^{er} janvier, les vélos neufs identifiables grâce à une plaque d'immatriculation

Enregistrés dans un « fichier national unique des cycles identifiés », les vélos neufs ont désormais leur numéro d'immatriculation. Un arrêté du 29 décembre 2020, fixe les règles de ce nouveau dispositif. En vigueur depuis le 1^{er} janvier, il est censé lutter contre les plus de 300 000 vols de vélos comptabilisés chaque année.



La commune de Longueville est solidaire de la collecte des bouchons avec l'association

« Un bouchon : un espoir »

L'association « un bouchon : un espoir » a pour principale mission de collecter des bouchons en plastique des boissons que peuvent boire les enfants (bouteilles d'eau, de lait, jus de fruits, soda).

Vous pouvez déposer vos bouchons en mairie qui se chargera de les récupérer et de les déposer à l'association.

Plus d'informations :

Association « Un bouchon : un espoir »

81, rue du Réveillon à Brunoy

Tél : 01.60.46.39.88

site : www.bouchon.espoir.free.fr

Élections

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Vous pouvez également vérifier votre situation électorale en consultant le site ci-après : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Bon à savoir

Les autos du cœur ...

Pour ne laisser personne au bord de la route

Faites don de votre voiture aux autos du cœur. Le véhicule sera remis en état et sera donné aux plus défavorisés.

L'association Les Autos du Cœur dispose d'agences dans toutes les régions. Vous pouvez donc laisser votre véhicule près de chez vous, les responsables se chargeront de le récupérer.

Vous pouvez donner : une voiture, un deux-roues (mobylette, scooter ou moto), un petit utilitaire, roulant, non accidenté, avec ou sans le contrôle technique. L'association se chargera des formalités en préfecture.

Vous n'avez rien à faire, ni à payer.

L'association Les Autos du Cœur se chargera des réparations et du passage au contrôle technique.

Plus d'informations :

www.lesautosducoeur.fr



Les bons gestes au quotidien

Je respecte les jours et heures prévus pour l'enlèvement des poubelles et je les rentre dès leur ramassage.

Dans la rue, je dépose mes déchets et papiers dans les corbeilles publiques.

Je balaie régulièrement le trottoir devant ma porte.

Si je promène mon chien dans la rue, je le tiens en laisse et je ramasse ses déjections.

Pour de bonnes relations de voisinage et de bien vivre, je dis bonjour à mes voisins.

Je ne crache pas dans la rue pour des questions d'hygiène et de civisme.

Je respecte la tranquillité de mes voisins et je fais attention à ne pas faire trop de bruit.

Sur la route, je respecte le code de la route et je fais preuve de prudence.

Cadre de vie

Quelques règles de bon voisinage, de savoir vivre et de citoyenneté. Entre voisins, restons courtois !

Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.



Déjections canines

Préservez les espaces aménagés pour les enfants, les espaces verts ainsi que les trottoirs, allées et impasses

dans le respect des riverains.

Nous faisons appel au sens civique des propriétaires de chiens et nous rappelons que de ramasser les déjections canines de son chien est une obligation.

Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3^e classe de 68 €. Si l'amende n'est pas réglée dans les 45 jours, celle-ci passe à 450 €.

Animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1^{er} juillet 1999.



Stationnement

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Comment passera une maman avec sa poussette ou un handicapé avec son fauteuil roulant si un véhicule est garé sur le trottoir ? Tout est question de comportement citoyen ! Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident... dont vous seriez responsable !



Bruit - nuisances sonores - Horaires des activités bruyantes effectuées par les particuliers

Les bruits provenant de chaînes Hi-fi, de téléviseurs, d'appareils de radio, de hauts parleurs, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés aux locaux d'habitation ne doivent pas être audibles du voisinage entre 22 h et 7 h.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Cadre de vie

Neige, verglas, feuilles

A l'automne, il appartient aux propriétaires et/ou aux locataires de ramasser les feuilles mortes provenant des arbres de leur jardin. Le brûlage à l'air libre étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie. Par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige devant leur habitation. En cas d'accident, vous pouvez être tenus pour responsables. Une personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence". Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental.



Propreté

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines ! Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue sales !

Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments. Il en est de même pour les caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruissellement, les mauvaises herbes en bordure de propriété, les endroits de passage en cas de neige ou de verglas : leur nettoyage et leur déblaiement incombent aux résidents immédiats.

Grilles et avaloirs bouchés :

Rien ne doit être jeté dans les caniveaux et les avaloirs qui puissent nuire à leur fonction, en particulier des résidus de ciment.

Au jardin aussi il y a des règles

Jardiner sans brûler :

Le brûlage des déchets verts constitue, pour certains administrés, une habitude persistante.

Mais il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4e classe de 750 €.

Planter sans dépasser

Les propriétaires doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies, situés en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons sur les trottoirs et que les branches ne viennent pas toucher les câbles E.D.F et France Télécom.

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.





PAPI, N'OUVRE PAS AUX INCONNUS !

Attention
aux vols
par
ruse



**FAUX POLICIER, POMPIER, GENDARME, PLOMBIER...
EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ
LE 17 OU LE 112 !**

LE VOL PAR RUSE QU'EST-CE QUE C'EST ?

**UN OU PLUSIEURS INDIVIDUS
USURPENT UNE FAUSSE QUALITÉ OU
INVENTENT UN PRÉTEXTE POUR
S'INTRODUIRE AU DOMICILE D'UNE
PERSONNE ET DÉTOURNENT SON
ATTENTION DANS L'OBJECTIF DE
LUI DÉROBER UN BIEN OU DE LUI
SOUSTRAIRE UNE IMPORTANTE
SOMME D'ARGENT EN CONTREPARTIE
D'UN BIEN OU D'UN SERVICE.**

POUR RENTRER DANS VOTRE DOMICILE, LES VOLEURS PEUVENT :

- **Inventer toutes sortes de prétextes :**
simulation d'un malaise,
besoin de boire un verre d'eau,
signature d'une pétition, perte
d'un animal...
- **Prétendre une fausse qualité :**
faux policier, pompier,
employé de mairie.
- **Se présenter comme étant des agents du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens (plombier, installateur d'alarme, de détecteur de fumée, de téléphonie...).**

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

- **Limitez l'accès à votre domicile :**
équipez votre porte d'un système de fermeture fiable : judas (œilleton), entrebâilleur.
- **N'ouvrez pas la porte à un inconnu,** demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage. En cas de refus, ne le laissez pas entrer.
- Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, **assurez-vous auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, syndic, voisins, de la réalité de cette visite.**
Dans la mesure du possible, demandez à un voisin, ami, membre de votre famille d'être présent le temps de la visite.
- Si vous vérifiez la qualité de votre interlocuteur, **n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne,** utilisez ceux en votre possession (factures, courriers, appel d'urgence...)
- **N'inscrivez jamais « Monsieur ou Madame Y », « veuf ou veuve X »** sur votre boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- **Changer les serrures lorsque vous perdez vos clés.**

**FAUX POLICIER, POMPIER, GENDARME, PLOMBIER...
EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

Renseignements utiles

Mairie

13, rue Henri Fouilleret 77650 LONGUEVILLE

Téléphone 01 64 08 61 33

courriel : mairie.longueville@orange.fr

Site(s) Internet de la mairie :

www.longueville.fr - facebook.com/Longueville77

Horaires d'ouverture de la mairie de Longueville :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - Fermé le jeudi après-midi et

ouvert le 1^{er} samedi du mois de 9h00 à 12h00

Appels urgence

SAMU - 15

POLICE - 17

POMPIERS - 18

La Bibliothèque

1^{er} étage, Mairie de Longueville

Ouverte le lundi de 16h30 à 17h30, le mercredi de 16h00 à 18h30

et le samedi de 10h30 à 12h30

Fermée pendant les vacances scolaires

☎ 06 79 55 38 28

Gare SNCF

☎ 01 60 67 01 00

Service voyageurs ☎ 01 60 67 01 23

Parking de la gare

☎ 0 806 000 115

courriel : service.clients@effia.fr

La Poste ☎ 01 60 58 62 10

Résidence « Les Jardins du Marais »

Présidente : Madame Simone AUBRY

Responsable : Madame Jeanne OND

14, rue Henri FOUILLERET ☎ 01 64 08 60 90

courriel : residence.longueville77@orange.fr

Médecins

Jean-Jacques FUNDY ☎ 01 64 08 89 89

Françoise PAGNEUX-GUILLABERT ☎ 01 60 67 47 82

Pharmacie

Pharmacie des Arches, 13 rue de l'Avenir

Carine PICCOLO ☎ 01 64 08 61 34

Cabinet d'Infirmières

19, rue de l'Avenir ☎ 07 60 40 12 01

19, rue de l'Avenir

Aline GRIES ☎ 06 07 95 95 57

Sandrine MINGAUD ☎ 06 60 64 86 01

Mélodie GRANDJEAN ☎ 06 59 57 81 25

Cabinet d'Infirmiers

Christophe BRECHEMIER ☎ 06 19 34 42 73

Zelie HENRIOT ☎ 06 19 34 42 73

Maison d'accueil spécialisé de Longueville

12, rue des murs ☎ 01 72 10 32 30

courriel : mas-longueville@afaser.org

Ecoles

Groupe Huysmans

Rue Henri Fouilleret ☎ 01 64 08 65 89

Groupe Marceau Couillet

Rue André Taton ☎ 01 64 08 67 50

Maternelle

Rue des Grands jardins ☎ 01 64 08 61 45

Presbytère

Rue Michel Gendron ☎ 01 64 01 65 02

Prêtre : Noah Medzo Timothée

Messe tous les mercredis à 18h00 à Longueville

GRDF dépannage

☎ 0 800 47 33 33

ENEDIS dépannage

☎ 09 72 67 50 77

Etat des routes 77

☎ 0 800 077 001

SUEZ

☎ 0 977 408 408

Urgence SUEZ 24h/24 7j/7

☎ 0 977 401 143

SMETOM-GEEODE

Z.I. RD 619 77370 NANGIS ☎ 01 64 00 26 45

courriel : contact@smetom-geeode.fr

Centre hospitalier de Provins

Route de Chalaute ☎ 01 64 60 40 00

Urgences - S.M.U.R.

☎ 01 64 60 40 50

Quelques adresses pour votre service :

Gendarmerie de Provins

13, rue du Colonel Arnaud-Beltrame
☎ 01 64 00 00 21

Commissariat de Provins

Place du 29^{ème} Dragons
☎ 01 60 52 21 30

Sous préfecture de Provins

☎ 01 60 58 57 77
17, rue Sainte Croix
de 9h à 12h - fermé le mercredi

Trésorerie Principale de Provins

Centre des Finances Publiques
☎ 01 64 60 54 00
8, avenue André Malraux
Fermée les mardis et jeudis après-midi

Sécurité sociale Provins

☎ 36 46
4, rue du Général Delort
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00

Pôle emploi

14, rue de la Foire aux Chevaux ☎ 39 49

CNAV

(caisse nationale d'assurance vieillesse)
☎ 39 60

Maison des solidarités

11, rue du Colonel Arnaud-Beltrame
PROVINS
☎ 01.60.52.51.00
Ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé le mardi matin

AMICIAL

Aide au quotidien pour tous
2, avenue Anatole France - 77160 PROVINS
☎ 09 70 82 13 49
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à
17h00
courriel : accueil@amicial.fr

Instance de Coordination Locale et Sociale (ICL)

2, avenue Renier Acorre - PROVINS
☎ 01.60.67.67.15
courriel : ssiad.provins@orange.fr

Domicile service

Aide aux personnes âgées, aux personnes
fragilisées, garde à domicile 24H/24
24, bd du Tivoli - NANGIS ☎ 01.60.58.50.42
18, place St Ayoul - PROVINS ☎ 01.60.67.77.12

ADMR Provins

24, rue du Colonel Arnaud-Beltrame
PROVINS
☎ 01 85 45 00 20
admr.provinois@fede77.admr.org

Croix Rouge Française

11bis, rue du Canal - PROVINS
☎ 06.14.51.21.59

Fédération Soins à Domicile UNA. 77

7, rue Pierre Brun - MELUN
☎ 01.64.09.65.63

Pôle Autonomie du Provenois

Aides et informations
pour les personnes âgées
Route des Grattons - PROVINS
☎ 01.60.58.00.95

Les commerces

Garage Les Fontanelles

place Simone Veil

☎ 01.64.08.69.84

Boulangerie BERNIER

9, rue Henri Fouilleret

☎ 01.64.00.29.46

Intermarché

rue de la Croix Brouillard

☎ 01.64.08.83.43

Salon de coiffure Edwige Création

12, rue Marcel Rignault

☎ 01.64.08.61.28

Pharmacie des Arches

13, rue de l'Avenir

☎ 01.64.08.61.34

Ostéopathe

M. VERCRUYSSÉ

14, rue du Dragon

☎ 01.60.58.36.26

Buffet de la Gare, tabac, presse

6, rue de Verdun

☎ 01.64.08.61.20

Café, tabac, presse

2, rue Henri Fouilleret

☎ 01.64.00.50.42

Armurerie de la Vouizie

14, rue Benjamin Baude

☎ 01.78.79.50.03

Pro et Cie - Sté MORIETTE

24, route de Bray

☎ 01.64.08.61.35

Ecole de Musique GLORY MUSIQUE

25, rue Marcel Rignault

☎ 06.09.20.57.57

Formation continue en Italien

Mme VERNATA

13, rue Marcel Rignault

☎ 06.64.96.99.77

Taxi conventionné CPAM et organismes d'assurance maladie ULYSSE

☎ 06.59.27.29.91

Agent mandataire en assurance

Mme Mayia BENHAMLÀ

22, rue Louis Platriez

☎ 06.15.04.24.44

Taxi

M. Pasqualino DENIS

☎ 06.01.74.67.08



Salle William Dorbais

OCCUPATION DE LA SALLE WILLIAM DORBAIS

Planning hebdomadaire 2021

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7H00 - 8H00						
8H00 - 8H30						
8H30 - 9H00						
9H00 - 9H30						
9H30 - 10H00					école	
10H00 - 10H30					maternelle	
10H30 - 11H00			CE2			GR
11H00 - 11H30	CE1			CM1		Danse
11H30 - 12H00						
12H00 - 13H00						
13H00 - 13H30						
13H30 - 14H15	CP-CE2	CP		CP-CE2	CE1	
14H15 - 15H00	CE2			CE2		
15H00 - 15H30						
15H30 - 16H00	GYM	N.A.P.		cycle 3	N.A.P.	
16H00 - 16H30			L'Entente			
16H30 - 17H00	L'Entente		*		L'Entente	
17H00 - 17H30	Multisports				Multisports	
17H30 - 18H00	CE1-CE2				CM1-CM2	
18H00 - 18H30						
18H30 - 19H00		GYM				
19H00 - 19H30						
19H30 - 20H00					GR	
20H00 - 20H30						
20H30 - 21H00						
21H00 - 22H00		Ping-pong				Ping-pong
22H00 - 23H00						

*Salle occupée de décembre à mars

La vie associative

La diversité des associations longuevilloises et leurs nombreuses initiatives participent tout au long de l'année au rayonnement et à l'essor de notre commune.

Il convient de souligner le rôle essentiel de ces associations dans notre vie quotidienne, les bénévoles qui les animent ne sont jamais assez remerciés.

Leur engagement, leur dévouement et leur travail au service des autres doit servir de modèle.

N'hésitez pas, rejoignez-les.

FOYER RURAL LONGUEVILLOIS

Présidente Béatrice BAUGÉ

Contact et renseignements :

Béatrice BAUGÉ ☎ 06 79 55 38 28

Section Théâtre et variétés

Présidente Danielle FONTAINE

Création de spectacles cabaret, chants, danses sketches

Contact et renseignements :

Danielle FONTAINE ☎ 01 64 08 61 58

Section Tennis de table

Président Thierry BALOSSIER

Loisirs et compétitions

Contact et renseignements :

Thierry Balossier ☎ 06 77 32 50 30

Section Gymnastique

Présidente Mme MODOLO

Gymnastique de détente

Contact et renseignements :

Eliane COMPERE ☎ 01 64 08 62 88

Section Scrabble

Présidente Béatrice BAUGÉ

Contact et renseignements :

☎ 06 79 55 38 28

CULTURE ET PATRIMOINE

« Les amis de Lourps »

Président Bernard DEPREZ

Animation de la chapelle de Lourps, concerts, atelier peinture, travaux manuels

Contact et renseignements :

Jeanne COTTEL ☎ 01 64 08 64 56

SOCIETE DE CHASSE

Président Gilles RENAULT

Protéger, entretenir la nature et poursuivre la tradition de la chasse

Contact et renseignements : Gilles RENAULT,
3 rue Léon Gouelle Longueville

☎ 06 62 16 37 67

ENTENTE LONGUEVILLE - SAINTE COLOMBE - SAINT LOUP DE NAUD - SOISY-BOUY

Présidente Sylvine HUON

Ecole de football, loisirs et compétitions

Contact et renseignements :

Michel MOURAUD ☎ 06 74 63 75 46

ou ☎ 01 64 08 69 28

Dimitri COLOMBI ☎ 06 31 76 22 07

FEDERATION DES RETRAITÉS DU CHEMIN DE FER

Président Daniel ANDRE

Animation, conseil et soutien aux adhérents

Contact et renseignements : Daniel ANDRE

3 rue du marais Besnard Longueville

à Longueville

ECOLE ET LOISIRS

Présidente : Gérard DI STASIO
Animations, kermesse, voyages scolaires
Contact et renseignements :
Gérard DI STASIO ☎ 06 52 23 47 61

CLUB « LES JONQUILLES D'OR »

Présidente : Josiane GOUDRY
Animations, voyages, lien social
Contact et renseignements :
Josiane GOUDRY ☎ 06 25 59 88 82

PETANQUE LONGUEVILLOISE

Président Jean-François BOULANGER
Contact et renseignements :
Jean-François BOULANGER ☎ 06 02 39 71 66
courriel : boulangerjeanfrancois189@gmail.com

GR - DANSE LONGUEVILLE

Présidente Claudine PRUDENT
Contact et renseignements : Claudine Prudent
☎ 01 60 58 06 59 ☎ 06 15 39 45 44
courriel : longueville@grdanse.fr

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISÉS

Président Christian SCHUH
Commémoration du souvenir
Perpétuer le devoir de mémoire
Contact et renseignements :
Christian SCHUH ☎ 01 64 08 87 48

AJECTA

Président Guillaume GRISON
Préservation, restauration et mise en valeur
du patrimoine ferroviaire historique
Contact et renseignements :
Guillaume GRISON ☎ 01.64.08.60.62
courriel : contact@ajecta.org

TOUS ENSEMBLE

Présidente Marcelle DEGUENON
12 rue du clos de la martine – Longueville
Contact et renseignements :
Marcelle DEGUENON ☎ 06 15 81 80 04

JLO-JUMELAGE

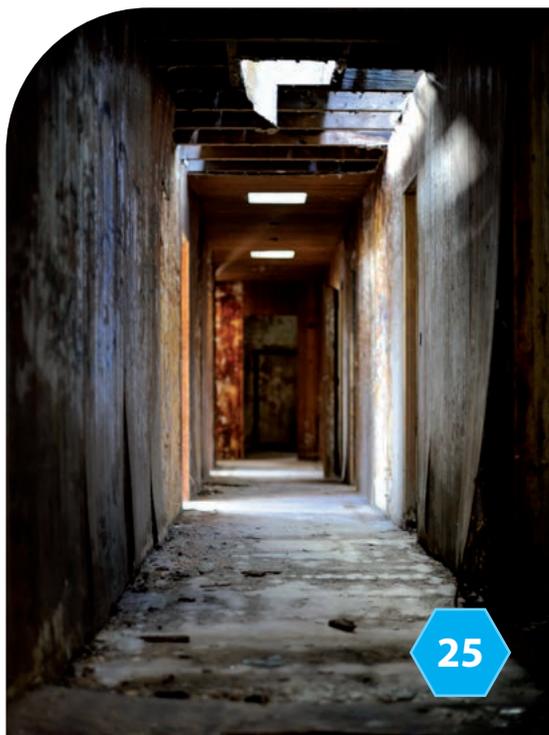
Président Guy NEGREVERGNE
Contact et renseignements :
Guy NEGREVERGNE ☎ 06 89 75 53 47

Association de GNIGBAWA

Président Jean-Denis GOUÉ
Contact et renseignements :
Jean-Denis GOUÉ ☎ 06 46 72 63 78

Atelier La Nature des Petits Curieux

Présidente Cécile CHOISI
Contact et renseignements :
Cécile CHOISI ☎ 06 75 06 14 73



Tarifs des services publics 2021

CANTINE - GARDERIE – ETUDE DIRIGEE	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS
Cantine enfant	4,45 €	5,35 €
Garderie	2,60 €	2,85 €
Etude dirigée	2,60 €	2,85 €
Retard garderie ou T.A.P.	16,65 €	16,65 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE		
Concession 15 ans	93,00 €	
Concession 30 ans	144,00 €	
Concession 50 ans	287,00 €	
CONCESSIONS SITE CINERAIRE		
Concession 15 ans	350 €	
Concession 30 ans	700 €	
Concession 50 ans	1100 €	
Accès au jardin du souvenir	50 €	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Échafaudages de pieds ou sur tréteaux, dépôts échelages - Échafaudages suspendus, bascules, etc..., placés ou développant Saillie sur la voie publique - Etais par groupe, palissades ou saillies susceptibles ou non de recevoir des affiches	Travée 4 m	22,00 € par semaine
Fermeture d'une rue à la circulation	Par jour	50,00 €
LOCATION SALLE DES ARCHES		
Particuliers LONGUEVILLOIS	le week-end	400 €
Particuliers et associations, domiciliés sur le territoire de la communauté de communes du Provinois	le week-end	800 €
Particuliers et associations, domiciliés à l'extérieur du territoire de la communauté de communes du Provinois	le week-end	1 200 €
Cautions		120 € et 600 €
ASSAINISSEMENT		
Assainissement	Part variable	
Part communale	1,00 €	
Part délégataire	1,60 €	
Tva 10 %	0,26 €	
Total T.T.C.	2,86 €	

Assistantes maternelles

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES DE LONGUEVILLE

ALOUÏ Imen	7, rue Jules Degond'	09.50.57.77.99 / 06.52.43.46.25
BOIRA Valérie	3, chaussée du Noyau	09.53.19.02.63 / 06.74.68.31.13
FOURTIER Martine	14, rue Marcel Rignault	01.64.08.64.30
FOYART Céline	11, rue du Clos de la Martine	01.78.79.56.49 / 06.42.89.52.65
GARNIER Françoise	35, rue du Docteur Guelton	06.80.23.64.08
GAUJARD Nadine	36, rue de l'Amourée	01.60.58.30.29 / 06.47.46.25.29
LABORIE Laurine	27, rue Haute	01.78.79.23.25 / 06.89.36.78.14
LOBRY Hélène	12, rue André Taton	06.17.48.94.88
MARCHAL Nelly	28, rue de la Martine	09.81.86.03.57 / 06.70.36.69.31
MENNERET Marina	16, rue du Clos de la Martine	09.51.92.86.81 / 06.70.21.35.01
OPPENOT Sandrine	20, rue du Clos de la Martine	09.52.10.24.34 / 06.67.43.56.05
REY Katia	13, rue du Dragon	01.64.01.00.31 / 06.60.69.32.11
SAMSON Corinne	64, rue de l'Amourée	01.60.58.34.42 / 06.82.14.43.46



Magazine d'informations de la Municipalité de Longueville
Siège : Rue Henri Fouilleret
77650 LONGUEVILLE
Tél. : 01 64 08 61 33

Courriel : mairie.longueville@orange.fr
Site Web : www.longueville.fr
Directeur de la Publication : Mairie de Longueville
Photos : Thomas Fortin - 06 19 46 66 29
Impression et mise en page : Dupli Concept - 06 79 17 87 32